

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2021

---

RATIFICATION ORDONNANCE RELATIVE AUX MODALITÉS DE REPRÉSENTATION  
DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS RECOURANT POUR LEUR ACTIVITÉ AUX  
PLATEFORMES - (N° 4361)

### AMENDEMENT

N ° AS23

présenté par

M. Vallaud, M. Aviragnet, Mme Biémouret et Mme Vainqueur-Christophe

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.